

(N° 73.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 3 MAI 1882.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1882.

*(Voir les Nos 83, XI, session 1880-1881, 13 et 110, session 1881-1882, de la
Chambre des Représentants, et 64, session 1881-1882, du Sénat.)*

Présents : MM. BISCHOFFSHEIM, Président, le Baron BETHUNE, DEVADDER,
TERCELIN et JANSSENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission a examiné le Budget des Finances pour l'exercice 1882.
Le Projet de Loi qui fixe ce Budget à la somme de 15,595,480 francs a été
approuvé par la Chambre des Représentants à l'unanimité des membres présents.
Ce Projet n'a pas donné lieu à des observations au sein de votre Commission
des Finances; en conséquence, elle a l'honneur de vous en proposer
l'adoption par le vote, unanime aussi, de ses membres présents.

Le Rapporteur,
JANSSENS.

Le Président,
J. R. BISCHOFFSHEIM.